



Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de la douane 2022-2025

Pourquoi un contrat ?

Le contrat répond à deux enjeux majeurs de la douane :

- Le transfert de missions fiscales jusqu'en 2024, avec des incidences jusqu'en 2025.
- Un besoin de douane renouvelé et prégnant à la frontière et sur les marchandises.

→ Le contrat vient ainsi garantir les moyens humains et financiers dont la douane disposera jusqu'en 2025 pour :

- Accompagner les agents concernés par la transformation de la douane.
- Mettre en œuvre la stratégie de la douane de renforcement de ses missions à la frontière et sur la marchandise, et d'amélioration des conditions d'exercice de ses missions par les agents.

Les dispositions du contrat sur les effectifs

A périmètre de missions constant, **la douane bénéficie d'une garantie de stabilité de ses emplois jusqu'en 2025.**



**GARANTIE DE STABILITÉ DES EFFECTIFS
DE LA DOUANE**

Les dispositions du contrat sur les moyens

La douane bénéficie d'une augmentation inédite de ses crédits de fonctionnement et d'investissement. Au total, sur la période 2022-2025, elle bénéficiera de plus de 148 millions d'euros supplémentaires au titre des mesures nouvelles prévues par la stratégie.

68,7M€
CRÉDITS DE
FONCTIONNEMENT



20,3M€
pour moderniser les
outils informatiques et
numériques



20M€
pour neuf nouveaux
scanners



12M€
pour les équipements et
matériels de contrôles



15M€
pour deux nouveaux
hélicoptères



4,1M€
pour de nouveaux
téléphones et
ordinateurs



12,9M€
de projets immobiliers
(rénovations ou créations
de locaux)



450K€
de moyens
supplémentaires
pour les laboratoires



12M€
pour l'acquisition de deux
vedettes garde-côtes

79,3M€
CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT

Les dispositions du contrat sur l'accompagnement

En matière indemnitaire, le contrat prévoit deux mesures spécifiques, venant en plus des dispositifs interministériels, et soumises aux négociations sur le projet d'accord :

- Une prime de transformation exceptionnelle pour les agents ayant subi plusieurs restructurations.
- Une prime de transformation générale, visant à récompenser l'effort de l'ensemble des douaniers pendant cette période, au même titre que celle dont vont bénéficier les agents de la DGFIP.

Le contrat prévoit 23,8 M€ de mesures nouvelles dédiées à l'amélioration des conditions de travail sur 2022-2025, qui viennent en plus du budget existant :

- Au sein de cette enveloppe, un fonds de 5 M€ sera créé et distribué après concertation sociale nationale.